



PROCÈS-VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DE RACINE

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 JUIN 2026

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Racine, tenue le mardi 16 juin 2026, à 13h30 au Centre communautaire de Racine, situé au 136 chemin du Grand-Brompton, Municipalité de Racine

- Sont présents :
- | | |
|---------------------------|------------------|
| Maire Mario Côté | |
| Conseiller district N° 1 | Nicolas Turcotte |
| Conseiller district N° 2 | Guy Madore |
| Conseillère district N° 4 | Lyne Leblanc |
| Conseiller district N° 5 | Adrien Steudler |
| Conseiller district N° 6 | Michel Bergeron |

Assiste également à la séance :

Lyne Gaudreau, directrice générale et greffière-trésorière

Les membres présents forment le quorum.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCES

La séance extraordinaire est ouverte à 13h30 par monsieur Mario Côté, maire de Racine.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU la lecture de l'ordre du jour par monsieur Mario Côté, maire de Racine;

Il est proposé par monsieur Guy Madore et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le projet d'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

RÉSOLUTIONS

8.1 Présentation du projet de Pavillon des sports au Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA)

ATTENDU QUE la Municipalité de Racine souhaite procéder à la construction d'un bâtiment de service destiné aux utilisateurs des infrastructures sportives et récréatives situées au parc sportif municipal;

ATTENDU QUE ce projet vise notamment à offrir des installations sanitaires permanentes, un accès à l'eau potable, des vestiaires, un espace chauffé pour les activités hivernales ainsi que des espaces de rangement pour les équipements;



ATTENDU QUE ce projet contribuera à améliorer l'accessibilité, le confort et l'utilisation durant toute l'année des infrastructures sportives et récréatives existantes;

ATTENDU QUE le Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) permet de soutenir financièrement la réalisation de projets d'infrastructures sportives et récréatives;

ATTENDU QUE la Municipalité de Racine a pris connaissance du Guide des règles et normes du PAFIRSPA et qu'elle en connaît les conditions et modalités;

Il est proposé par monsieur Michel Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la municipalité de Racine autorise la présentation du projet de Pavillon des sports au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;

QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Racine à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;

QUE la Municipalité de Racine désigne Madame Lyne Gaudreau directrice générale et greffière-trésorière, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 MINUTES)

11. LEVÉE DE LA SEANCE

2026-06-383

Le sujet porté à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions ou de résolutions, le cas échéant. Madame Lyne Leblanc propose la levée de la séance à 13h38.

Mario Côté
Maire

Lyne Gaudreau
Directrice générale et greffière-trésorière